

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-026

Date de convocation : **10 octobre 2017**

Nombre de délégués en exercice : <b>28</b>
Nombre de membres présents : <b>20</b>
Nombre de membres votants : <b>20</b>

L'an deux mille dix-sept, le **26 octobre** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, BOURDIER, MARTIN, PERRAUD, ANTOINE, BESSEY, GRATALOU, PIEGAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, FONTES, BALAN, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

Mmes ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(s) : MM. JARICOT,

Secrétaire de séance : M. Piegay

<b>Objet : Retrait de la Métropole de Lyon du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais</b>
--

Monsieur le Président explique que par délibération du 12 novembre 2012, la Communauté Urbaine de Lyon a approuvé le cadre stratégique de sa nouvelle politique de l'eau qui indique que « afin que tous les abonnés de la Communauté Urbaine bénéficient des mêmes conditions tarifaires pour ce service public, la Communauté urbaine s'engage à mettre en place un dispositif permettant un alignement des tarifs avec les syndicats de Communauté Urbaine et Région pour la Commune de Solaize et le SIDESOL pour la Commune de Marcy l'Etoile ».

Des discussions ont été engagées il y a plus d'un an avec la Métropole afin de rechercher toutes les solutions possibles.

Seule la reprise de la compétence rend possible l'alignement des tarifs, et pour cela il convient que la Métropole se retire des 2 syndicats.

La solution retenue est donc celle de la Sortie de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la mesure où notre contrat de DSP s'achève au 31/12/2017.

Par délibération de son Conseil du 22 mai 2017, la Métropole a demandé de se retirer du SIDESOL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Toutefois, compte-tenu de la configuration des réseaux, il a été prévu que le SIDESOL resterait le producteur d'eau pour Marcy l'Etoile.

Le SIDESOL continuera à fournir l'eau pour la Commune de Marcy l'Etoile par une vente en gros qui fera l'objet de la signature d'une convention qui fixe les conditions techniques, administratives et financières de cette fourniture d'eau.

Cette convention est prévue pour une durée de 12 ans. A son expiration, elle sera reconduite tacitement par période de 3 ans, sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 ans.

En cas de rupture anticipée de la convention à la demande de la Métropole, ou de non reconduction à la demande de la Métropole, celle-ci s'engage à indemniser le SIDESOL des dépenses induites par la restructuration du réseau destinée à adapter le service du SIDESOL aux nouveaux volumes et territoire à desservir.

Il convient dès lors d'approuver le retrait de la Métropole de Lyon du SIDESOL au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **Accepte** le retrait de la Métropole de Lyon du SIDESOL au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les conditions prévues ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président  
Daniel JULLIEN

